

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 14 octobre 2025, à 19 h 30, au Centre de services de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Dominique Brière
Madame Véronique Brillant
Monsieur Guy Dumont
Madame Martine Riou
Monsieur Victor Duro
Madame Caroline Beaudoin
Madame Joëlle Hudon
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Maude Fréchette
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)

Membres absents :

Monsieur Jacques Bérubé
Madame Cloé Gagné

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2025-10-0457 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour, sous réserve de la modification suivante :

- Point 17 : ajout des calendriers scolaires de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025
6. Suivis aux procès-verbaux
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général

8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Dépôt du rapport annuel du comité de parents 2024-2025
10. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2024-2025
11. Désignation de représentants d'organismes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026
12. Projets immobiliers 2025-2026
13. Achat d'un équipement de formation pédagogique pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de l'Avenir
14. Autorisation d'achats à l'extérieur du Canada
15. Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles à compter de l'année scolaire 2026-2027
16. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles à compter de l'année scolaire 2026-2027
17. Calendriers scolaires de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes 2026-2027
18. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029
19. Questions diverses
20. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2025-10-0458 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Le budget n'a pas encore été transmis. Nous sommes en attente de précisions de la part du ministère de l'Éducation du Québec. Il pourrait y avoir des modifications ou pas.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

La clientèle scolaire est assez stable. Il y a une petite différence entre les secteurs de Rivière-du-Loup et de Kamouraska.

Le programme d'aide aux familles se poursuit encore cette année avec une somme de 18 000 \$. Chaque école pourra distribuer les sommes en fonction des besoins et des modalités qu'elle déterminera.

La corporation des terrains sportifs 2.0 devrait voir le jour en janvier.

7.2 DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim présente les décisions qu'elle a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. **COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS**

Comité de vérification :

- Les audits sont réalisés. Nous sommes en attente du rapport.
- Le budget 2025-2026 adopté au conseil d'administration du 26 août 2025 n'a pas été déposé au ministère de l'Éducation du Québec, car celui-ci a modifié le délai prescrit. La date limite est maintenant le 30 octobre 2025. Il existe une possibilité qu'un nouveau budget pour l'année 2025-2026 soit présentée au conseil d'administration pour adoption.

9. **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS 2024-2025**

La directrice générale par intérim dépose le rapport annuel du comité de parents du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2024-2025.

10. **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE 2024-2025**

La directrice générale par intérim dépose le rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2024-2025.

11. **CA 2025-10-0459 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185, ce comité doit être composé notamment de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil d'administration du centre de services scolaire après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186, le conseil d'administration du centre de services scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe, soit :

- 2 membres du CISSS;
- 1 enseignant qui représente le syndicat;
- 1 soutien qui représente le syndicat;
- 1 professionnel qui représente le syndicat;
- 14 parents;
- 1 représentant de la direction (Sébastien Mercier, directeur des Services éducatifs jeunes, organisation scolaire et transport scolaire);

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de l'organisme pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026 :

Madame Julie Beaulieu, chef de service jeunesse DI-TSA-DP /CISSS du Bas-Saint-Laurent
48, rue des Chauffailles, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4E1
418 862-9560, poste 4364

et

Madame Hélène April, éducatrice à la DPJ-PJe, CISSS du Bas-Saint-Laurent
70, rue St-Henri, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1
418 862-6335 , poste 7331

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2025-10-0460 PROJETS IMMOBILIERS 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire dispose actuellement d'une cible budgétaire en maintien des bâtiments de 7,01 M\$ pour 2025-2026 et 12,42 M\$ pour 2026-2027, et que le ministère de l'Éducation du Québec vise à ce que le financement pour ces mesures soit égal ou supérieur aux cibles;

CONSIDÉRANT QU'une prévisibilité et une flexibilité d'action dans les dépenses d'investissements sont essentielles pour effectuer une gestion de projets immobiliers efficace et une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à approuver :

- **École Roy (Rivière-du-Loup)**
Réfection du gymnase;
- **École Sacré-Cœur (La Pocatière)**
Rénovation de classes et systèmes électromécaniques (phase I);
- **École Saint-Louis (Kamouraska)**
Réfection des systèmes de chauffage et contrôle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir annuellement la priorisation des travaux dans un contexte en évolution et donc d'effectuer les modifications suivantes aux projets :

Projets à modifier :

- **École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)**
Réfection de blocs sanitaires et équipements électromécaniques;

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés seront soumis pour approbation ministérielle, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Maude Fréchette et résolu :

D'AUTORISER la direction générale à conclure rapidement les contrats avec les professionnels des projets;

D'AUTORISER la direction générale, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

13. CA 2025-10-0461 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir souhaite faire l'acquisition d'un équipement - ligne de remplissage et de mise en caisse de pots de plastiques remplis de gravier – en vue de l'utiliser comme équipement de formation pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera utilisé pour le programme d'enseignement en électromécanique;

CONSIDÉRANT QUE l'achat sera financé au 2/3 par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles lancera un appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à lancer un appel d'offres public en vue de faire l'acquisition d'une ligne de remplissage et de mise en caisse de pots de plastiques remplis de gravier pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat d'acquisition avec la firme qui aura déposé la plus basse soumission jugée conforme.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

14. CA 2025-10-0462 AUTORISATION D'ACHATS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la directive pour limiter les achats en ligne;

CONSIDÉRANT la liste des achats suivants qui ne sont pas disponibles en achat direct auprès d'un fournisseur qui accepte nos bons de commande :

- Twillio, licence pour l'envoi de texto dans l'application Infofermeture;
- Canva, licence pour la création de visuels et montages;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont déjà implantés depuis plusieurs années pour des besoins et que leurs poursuites en sont donc nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont facturables mensuellement et d'autres annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise l'achat mentionné ci-dessus;

QUE le conseil d'administration donne un délai maximal d'un an afin de trouver une alternative pour ces services, si cela est possible;

QUE la direction générale autorise le remboursement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

15. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

La directrice générale par intérim, madame Caroline Dufour, dépose le document *Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2026-2027*. Elle explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 9 décembre 2025.

16. RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

La directrice générale par intérim, madame Caroline Dufour, dépose le document *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2026-2027*. Elle explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 9 décembre 2025.

17. CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2026-2027

La directrice générale par intérim, madame Caroline Dufour, dépose les documents *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2026-2027 – préscolaire, primaire et secondaire*, *Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2026-2027* et *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2026-2027* afin de débiter la consultation auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 9 décembre 2025.

18. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2026-2029

La directrice générale par intérim, madame Caroline Dufour, dépose le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029*. Elle explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 9 décembre 2025.

19. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration tiennent à dire merci au comité de parents ainsi qu'à l'ensemble des parents qui s'impliquent à veiller à la réussite des élèves et par l'ajout de leur contribution dans l'engrenage scolaire.

20. CA 2025-10-0463 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 16)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque